



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

21/12/2025

L'interdiction des activités de l'UNRWA, un coup porté au droit au retour des palestiniens

Depuis le 28 octobre 2024, deux lois ont été votées par le Parlement israélien restreignant fortement les activités de l'UNRWA dans la bande Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La première loi interdit les autorités israéliennes d'avoir une quelconque forme de contact avec l'UNRWA. La deuxième interdit à l'agence onusienne ses activités sur le territoire israélien par la révocation de l'échange de notes de 1967 en vertu duquel elle agissait.

Depuis les attaques des organisations de lutte armée de libération nationale palestinienne le 7 octobre 2023, les accusations de connivence avec celles-ci contre le personnel de l'UNRWA se sont intensifiées.

Qu'est-ce que l'UNRWA ?

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies concernant les réfugiés de Palestine ou plus communément appelé l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens et leurs descendants (UNRWA) créée à la suite de la résolution 302 de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 8 décembre 1949 au lendemain de la Naqbah de 1948 suivie de l'exode par centaines de milliers de Palestiniens vers les pays arabes voisins pour fournir des programmes de secours et de travaux directs aux réfugiés palestiniens enregistrés comme les personnes dont le lieu de résidence habituel était la Palestine durant la période du 1^{er} juin 1946 au 15 mai 1948.

L'existence de l'UNRWA marque la singularité de la situation palestinienne : les réfugiés palestiniens sont les seuls à ne pas dépendre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), crée l'année suivante. La définition de réfugié de l'UNRWA inclut également les descendants des réfugiés de 1948, contrairement à celle du HCR pour les autres réfugiés. Le nombre de réfugiés palestiniens enregistrés est passé de 750 000 en 1950 à près de 5,9 millions en 2021.

Parallèlement à cette création, l'Assemblée générale adopte la résolution 194, selon laquelle une solution durable à la question des réfugiés passe par un droit au retour.

L'UNRWA exerce ses activités au Liban, en Jordanie, en Syrie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au sein de 58 camps de réfugiés palestiniens répartis comme suit : 8 dans la bande de Gaza, 10 en Jordanie, 19 en Cisjordanie, 12 au Liban et 9 en Syrie. Elle fournit des services essentiels comme l'éducation, l'accès aux soins, la réhabilitation des logements dans les camps de réfugiés et l'enregistrement des descendants de réfugiés comme réfugiés, leur fournissant les certifications puis une carte spécifique de l'UNRWA leur conférant une nationalité palestinienne que les Etats ne peuvent pas leur retirer.

L'État colonial sioniste entretient depuis longtemps des relations conflictuelles avec l'UNRWA, qu'il accuse de perpétuer la crise des réfugiés palestiniens en autorisant la transmission de ce statut de génération en génération. Avec les deux lois votées, il sera pratiquement impossible pour l'UNRWA, privée de coordination avec l'entité sioniste, d'intervenir dans la bande de Gaza, en Cisjordanie mais aussi à Jérusalem-Est (occupée depuis 1967) puisque l'État colonial ne délivrera plus de permis d'entrée dans ces territoires, ce qui aura comme effet d'aggraver la crise humanitaire notamment dans la bande de Gaza. En effet, le passage de l'aide à Gaza et en Cisjordanie nécessite une étroite coordination entre l'UNRWA et les autorités sionistes. Cette coordination essentielle pour le passage sûr de l'aide humanitaire et des secours apportés aux réfugiés palestiniens ne sera plus possible.

Les Palestiniens réclament depuis longtemps le « droit au retour », c'est-à-dire le droit pour tous ceux qui ont été expulsés par la colonisation sioniste et perdu leur maison dans ce qui est aujourd'hui nommé territoire israélien,

lors de la guerre de 1948 – mais, surtout, pour tous leurs descendants – de pouvoir revenir dans le pays comme partie intégrante de tout accord de paix.

Aucun gouvernement colonial sioniste n'a jamais accepté cette revendication, car elle signifierait la fin de l'entité coloniale sioniste, en renversant la majorité des colons européens et de leurs descendants. Cela transformerait l'État colonial sioniste en un État à majorité palestinienne, et non plus un État avec une majorité de colons européens.

Cette impasse est un point de friction dans la guerre coloniale et de libération nationale depuis des générations.

Les campagnes de dénigrement menées par les sionistes et leurs soutiens contre l'agence onusienne l'objectif n'est pas seulement d'isoler les réfugiés palestiniens mais également de faire disparaître ce droit au retour reconnu par les Nations Unies et donc la possibilité de facto d'éliminer la perspective de voir un jour la Palestine libérée en supprimant l'organisation onusienne donnant la nationalité palestinienne aux réfugiés et à leurs descendants.